



**CONFÉDÉRATION des ASSOCIATIONS FRANÇAISE et ÉTRANGÈRES
des ANCIENS ÉLÈVES de l'ÉCOLE NATIONALE d'ADMINISTRATION**

STATUTS

Article 1er – Nom de l'Association

L'Association des anciens élèves de l'École Nationale d'Administration et les Associations étrangères d'anciens élèves de l'École Nationale d'Administration déjà constituées se regroupent en une association confédérative dont le nom est :

Confédération des Associations nationales des anciens élèves de l'École Nationale d'Administration de France.

Article 2 - But

Destinée à multilatéraliser les liens qui existent déjà entre l'Association française (A.A.E.E.N.A.) et chacune des associations des anciens élèves étrangers de l'E.N.A., la Confédération a pour objectif de :

- consolider sur le plan personnel le réseau de relations existant institutionnellement entre les anciens élèves de l'E.N.A. ;
- appuyer les stages ou séjours faits par les élèves ou anciens élèves dans les différents pays concernés ;
- contribuer à éclairer leurs autorités nationales respectives sur les problèmes de formation des hauts fonctionnaires ;
- développer les liens dans les domaines diplomatique, économique et culturel et favoriser les relations entre les secteurs publics et privés des pays concernés ;
- organiser des colloques ou séminaires de réflexion ayant une influence positive sur l'amélioration de la compréhension entre les pays concernés ;
- offrir à leurs membres des moyens de liaison conviviaux.

Article 3 - Siège

Son siège social est fixé à Paris 7ème, 226 Boulevard Saint-Germain.

Article 4 - Durée

La Confédération est constituée pour une durée illimitée.

Article 5 - Admission

Les Associations étrangères déjà constituées et qui ont passé un protocole d'accord avec l'Association française font partie de la Confédération. Les Associations qui seront constituées ultérieurement, qui auront passé un protocole d'accord avec l'Association française et qui en feront la demande, en seront membres de droit. Pour adhérer, une Association devra être formée d'au moins cinq membres ayant suivi une formation à l'Ena d'au moins 6 mois.

Article 6 - Radiation

La qualité de membre se perd par :

- la démission
- la radiation prononcée par le Conseil d'administration pour motif grave.

Article 7 - Les ressources

Les ressources de la Confédération comprennent :

- la quote-part des cotisations des membres des Associations étrangères reversée à la Confédération. Cette quote-part est fixée à 25% du montant des cotisations perçues par l'AAEENA,
- des subventions provenant d'organismes publics ou privés.

Article 8 - Administration de la Confédération

La Confédération est administrée par un Conseil d'administration. Ce Conseil est composé du Président de l'Association française, de son Vice-président, chargé des relations internationales et du délégué de section, représentant des anciens élèves étrangers au Conseil d'Administration de l'AAEENA, ainsi que de chacun des Présidents des Associations étrangères membres.

La présidence de la Confédération sera renouvelée chaque année. Sauf si le conseil d'administration en dispose autrement, la Confédération se tient en France tous les trois ans, l'année suivant le renouvellement du bureau. La présidence reviendra aux Associations chargées d'organiser la réunion annuelle de la Confédération.

Le Conseil se réunira en séance plénière chaque année lors de la tenue de la Confédération.

La gestion administrative et financière de la Confédération est assurée par l'Association française.

Le secrétariat permanent de la Confédération sera assuré à Paris par l'Association française en liaison avec le Délégué de section, représentant des anciens élèves étrangers au Conseil d'Administration de l'AAEENA.

Article 9 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur précisera, si besoin, les règles de fonctionnement de la Confédération. Il sera arrêté au cours de la réunion plénière qui se tiendra en 2018.

Fait à Paris, le 14 Septembre 2017

Daniel KELLER



Président de l'AAEENA

Jean-Marc CHATAIGNER



Vice-président de l'AAEENA
Chargé des Relations Internationales